



Questionnaire de santé “ QS-SPORT ”

(Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive ou les organisateurs d'activités de sports de loisirs ou d'entretien)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour la pratique d'une activité sportive.

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
<u>Durant les douze derniers mois :</u>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>A ce jour :</u>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent (ou de son représentant légal pour les mineurs)

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

→ pas de certificat médical à fournir

sauf pour : mineurs, Hip-Hop, Pilates, Rock Lift, Street Dance, Zumba, 60 ans et +, lors d'une **première inscription** ou si le précédant certificat médical est **antérieur au 11/07/2018**.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

→ **certificat médical à fournir**. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire de santé est à conserver ou à donner au Rocking Club 91